

## FICHE TECHNIQUE

### DONNÉES DU PRODUIT

**Référence:** 66170

**Dénomination commerciale:** GÂTEAU AU CACAO

**Dénomination légale:** Produit surgelé

**Code EAN carton:** 8424465661705

**Code EAN pack:**

**Code EAN unitaire:** 8424465975840

### INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

#### › DURÉE DE VIE

**Durée de vie primaire:** 540 jours

**Durée de vie secondaire:** 3 jours en froid positif

*\*La durée de vie du produit peut varier en fonction des conditions de stockage, de préparation et d'exposition du produit fini.*

#### › INDICATIONS DE CONSERVATION ET DE PRÉPARATION

**Conservation:** Conserver à une température de -18,0 °C. Ne pas recongeler après décongélation.

**Préparation:** Décongeler: 3 heures à température ambiante

Pousser: -

Cuire à: -

**Conseils de mise en œuvre:** Manter à -18°C. Une fois décongelé ne pas recongeler. Laisser décongeler le produit 3 heures à température ambiante ou dans le réfrigérateur à (0°C /+4°C) d'un jour à l'autre. Une fois décongelé maintenir à température ambiante pendant 5 jours au maximum dans son emballage d'origine.

*\*Les temps de cuisson et de décongélation sont approximatifs selon les conditions et la température des locaux.*

#### › LISTE DES INGRÉDIENTS

**Ingrédients:** Préparation en poudre pour l'élaboration de pâte de gâteaux (sucre, farine de BLÉ, amidon de BLÉ, LAIT fermenté en poudre, amidon modifié, émulsifiants (E475, E481, E471), huile végétal (colza), sel, poudres à lever (E450, E500), arôme, stabilisants (E415, E-12) , OEUF liquide entier pasteurisé, huile végétale (tournesol) , eau, CRÈME avec cacao (eau, sucre, sirop de glucose, amidon modifié, cacao dégraissé en poudre (4%), acidifiant (E330), conservateur (E202), émulsifiant (E322 (SOJA)), arôme), fiant (sirop de glucose et fructose, eau, sucre, gélifiant préparation alimentaire gélifiant (sirop de glucose et fructose) (E202), arômuctose, eau, sucre, gélifiant (E440), correcteurs d'acidité (E330, E331), conservateur (E202), arôme, colorants (E160a, E150d, E160c))

**Peut contenir des traces de:** fruits à coque, amandes, noisettes, noix

#### › SUBSTANCES OU PRODUITS PROVOQUANT DES ALLERGIES OU DES INTOLÉRANCES

	Présence comme ingrédient	Présence comme trace
<b>Céréales contenant du gluten</b>	X	-
(ou leurs souches hybridées et produits dérivés)		
Blé	X	-
Seigle	-	-
Orge	-	-
Avoine	-	-
Épeautre	-	-
Kamut	-	-
<b>Crustacés et produits à base de crustacés</b>	-	-
<b>Oeufs et produits à base d'oeufs</b>	X	-
<b>Poisson et produits à base de poisson</b>	-	-
<b>Arachides et produits à base d'arachides</b>	-	-
<b>Soja et produits à base de soja</b>	X	-
<b>Lait et produits à base de lait</b> (y compris le lactose)	X	-
<b>Fruits à coque et produits dérivés</b>	-	X
Amandes	-	X
Noisettes	-	X
Noix	-	X



## Présence comme ingrédient

## Présence comme trace

Noix de cajou	-	-
Noix du Brésil	-	-
Pistaches	-	-
Noix de pécan	-	-
Noix de Macadamia ou du Queensland	-	-
Céleri et produits à base de céleri	-	-
Moutarde et produits à base de moutarde	-	-
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	-	-
Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations >10mg/kg ou 10mg/litre en termes de SO <sub>2</sub>	-	-
Lupin et produits à base de lupin	-	-
Mollusques et produits à base de mollusques	-	-

## &gt; DÉCLARATION NUTRITIONNELLE POUR 100g

	Produit prêt à être consommé	Produit emballé
<b>Énergie</b>	1556 kJ	-
	372 kcal	-
<b>Matières grasses</b>	18 g	-
<i>dont:</i>		
- acides gras saturés	2,9 g	-
- acides gras mono-insaturés	-	-
- acides gras polyinsaturés	-	-
- acides gras trans	-	-
- acides gras Oméga-3	-	-
<b>Glucides</b>	46 g	-
<i>dont:</i>		
- sucres	27 g	-
<b>Fibres Alimentaires</b>	-	-
<b>Protéines</b>	4,9 g	-
<b>Sel</b>	0,65 g	0,00 g
<b>Sodium</b>	260 mg	-
<b>Cholesterol</b>	-	-

\*Les valeurs nutritionnelles du produit prêt à être consommé ont été renseignées conformément à nos indications de préparation dans la section des conseils de mise en oeuvre.

## &gt; POIDS, MESURES ET TOLÉRANCES

Produit emballé	Minimum	Moyen	Maximum
<b>Poids (g)</b>	1700	1700	1700
- Pâte (g)		1700	
- Garniture (g)		-	
- Nappage (g)		-	
- Décor (g)		-	
<b>Longueur / Diamètre (mm)</b>	350	350	350
<b>Largeur (mm)</b>	260	260	260
<b>Hauteur (mm)</b>	-	-	-
<b>Poids approximatif produit cuit</b>	-		<b>Poids pack</b> -

\*Le poids du produit cuit peut varier en fonction des conditions de cuisson du produit fini.

## &gt; CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES DU PRODUIT PRÊT À ÊTRE CONSOMMÉ

**Couleur:** -

**Odeur:** -

**Goût:** -

**Apparence:** -

\*Les caractéristiques organoleptiques du produit peuvent varier en fonction des conditions de stockage, de préparation et d'exposition du produit fini.



## ➤ SPÉCIFICATIONS MICROBIOLOGIQUES DU PRODUIT EMBALLÉ

	n	c	m (ufc/g)	M
Nombre de colonies aérobies	-	-	-	-
Nombre de colonies anaérobies	-	-	-	-
Enterobacteriaceae	-	-	-	-
Coliformes totaux	-	-	-	-
<i>Escherichia coli</i>	-	-	-	-
<i>Staphylocoques à coagulase positive</i>	-	-	-	-
<i>Bacillus cereus</i> présumé	-	-	-	-
<i>Clostridies réductrices de sulfite</i>	-	-	-	-
<i>Clostridium perfringens</i>	-	-	-	-
Moisissures	-	-	-	-
Levures	-	-	-	-
<i>Salmonella spp</i>	1	-	-	*
<i>Listeria monocytogenes</i>	1	-	-	*

\*Non-détecté

n → nombre d'unités dans l'échantillon.

c → nombre d'unités dans l'échantillon, dont le nombre de bactéries pourrait être compris entre m et M. L'échantillon sera considéré acceptable si les autres unités ont un nombre de bactéries inférieur ou égal à m.

m → valeur seuil du nombre de bactéries. Le résultat sera considéré comme satisfaisant si toutes les unités qui composent l'échantillon ont un nombre de bactéries égal ou inférieur à m.

M → valeur limite du nombre de bactéries. Le résultat sera considéré insatisfaisant si une ou plusieurs unités qui composent l'échantillon ont un nombre de bactéries égal ou supérieur à M.

## INFORMATION DE CONDITIONNEMENT ET PALETTISATION

### ➤ EMBALLAGES

	Carton	Étiquette	Scotch	Sachet
Poids approximatif (g)	138,00	-	-	-
Dimensions internes (mm)	390x299x71	-	-	0,04
Dimensions externes (mm)	407x302x73	-	-	-
Matériau	KM CD	-	-	-
Épaisseur (mm)	4,20	-	-	-
Couleur (mm)	Marron	-	-	-
Recyclable*	+	-	-	-

### ➤ AUTRES EMBALLAGES

	816120	814002	-	-	-	-	-
Poids approximatif (g)	6,00	114,00	-	-	-	-	-
Dimensions internes (mm)	0x0x0	387x283x72	-	-	-	-	-
Dimensions externes (mm)	135x280x0	390x295x73	-	-	-	-	-
Matériau	PAPEL	KM CS	-	-	-	-	-
Épaisseur (mm)	0,07	3,00	-	-	-	-	-
Couleur	Blanc	Marron	-	-	-	-	-
Recyclable*	S	S	-	-	-	-	-

\*+=Oui / -=Non



## > PALETTISATION

### Carton


**Unités**
**Poids net (kg)**
**Poids brut (kg)**

1

1,7

2,05

### Palette


**Cartons/couche**
**Couches**
**Total cartons**
**Poids (kg)**
**Hauteur (m)**
**Type de palette**

6

18

108

246

1,46

Pallet Chep 80x120 Md

## IMAGE DU PRODUIT PRÊT À ÊTRE CONSOMMÉ



## CERTIFICATIONS ET CLAIMS OU LABELS DE COMMUNICATION

### > CERTIFICATIONS:

### > CLAIMS OU LABELS DE COMMUNICATION:

## RÉGLEMENTATION APPLICABLE

- Règlement (CE) 852/2004, et modifications ultérieures, concernant l'hygiène des produits alimentaires.
- Règlement (CE) 2073/2005, et modifications ultérieures, concernant les critères microbiologiques applicables aux produits alimentaires.
- Règlement (CE) 396/2005, et modifications ultérieures, concernant les limites maximales de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale.
- Règlement (UE) 915/2023, et modifications ultérieures, fixant la teneur maximale de certains contaminants dans les produits alimentaires.
- Règlement (UE) 1169/2011, et modifications ultérieures, concernant les informations sur les denrées alimentaires fournies au consommateur.
- Règlement (CE) 1333/2008, et modifications ultérieures, sur les additifs alimentaires.
- OGM (Organisme Génétiquement Modifié) et Radiations Ionisantes: Les matières premières utilisées dans la préparation de ce produit n'ont pas été traitées avec des rayonnements ionisants et ne contiennent ni ne proviennent d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et ne nécessitent donc pas d'étiquetage spécial. Législation applicable:
  - Règlement (CE) 1829/2003, et modifications ultérieures, sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.
  - Règlement (CE) 1830/2003, et modifications ultérieures, concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés.

Toute copie imprimée peut être obsolète.